

UNE SIMPLIFICATION DU CONTENTIEUX DES ÉTRANGERS : POURQUOI ET COMMENT ?

16 novembre 2021 > 8 h 30



Inscription obligatoire > contentieuxdroitdesetrangers@gmail.com

Conformément aux règles applicables aux manifestations scientifiques,
l'accès à la manifestation est soumis à la présentation du passe sanitaire.
La conférence est éligible à la formation continue des avocats.

16 NOVEMBRE 2021

Une simplification du contentieux des étrangers : pourquoi et comment ?

8 H 30 > **ACCUEIL** (bibliothèque de l'IHEI)

9 H 00 > **1^{RE} TABLE RONDE**

REGARDS CROISÉS SUR LES PROPOSITIONS DU RAPPORT STAHL

Modératrice : Delphine BURRIEZ, maître de conférences en droit public, université Paris II Panthéon-Assas

Adrien BRUNEL, conseiller juridique du directeur général des étrangers en France

Benoit CAMGUILHEM, rapporteur public au tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Cédric MEURANT, maître de conférences en droit public, université Jean Moulin Lyon 3

Flor TERCERO, avocate, présidente de l'association Avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE)

10 H 30 > **DÉBATS ET PAUSE-CAFÉ** (bibliothèque de l'IHEI)

11 H 00 > **2^{DE} TABLE RONDE**

PERSPECTIVES D'AVENIR DU CONTENTIEUX DES ÉTRANGERS

Modérateur : Jean-Louis ITEN, professeur de droit public, université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

Thomas BESSON, président de section à la Cour nationale du droit d'asile

Michel HOFFMANN, président du tribunal administratif de Montreuil

Pascale TAELEMAN, avocat au Barreau du Val-de-Marne, ancienne présidente du SAF et ancien bâtonnier

Vincent TCHEN, professeur de droit public, université de Rouen Normandie

13 H 00 > **DÉBATS ET COCKTAIL** (appartement décanal)